****

**Conditions générales de vente et d’utilisation  
Prestations de service   
et conditions de location**

**A propos**

L’Association SORRE EVENTS, dont le siège social est à APT (84400), 1022 Chemin René Char est immatriculée numéro SIRET 93039476200015. Elle est représentée par deux co-présidentes, Eléa FOUVET et Thaïs FOUVET. L’association a pour but d’organiser des événements afin de dynamiser son territoire. Elle propose également les services suivants : prestations de décoration d’événement, location d’éléments de décoration, prise en charge et organisation de l’évènement (prestataires, animations, service communication, etc.), vente de décoration pour événements, la scénographie et l’installation du matériel pour des évènements publics ou privée…

**Préambule**

L’association invite ses bénéficiaires à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente et d’Utilisation (ci-après les CGV/CGU). Les CGV/CGU s’appliquent à tous les services fournis par l’association à ses bénéficiaires d’une même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant être inscrites sur les documents du bénéficiaire et notamment ses conditions générales d’achat. Les CGV/CGU sont systématiquement communiquées au client qui en fait la demande. Le bénéficiaire est tenu de prendre connaissance des CGV/CGU avant toute passation de commande. En cas de modification ultérieure des CGV/CGU, le bénéficiaire est soumis à la version en vigueur lors de sa commande. Les données enregistrées dans le système informatique de l’association constituent la preuve des transactions conclues avec le bénéficiaire.

1. **APPLICATION DES CGV DE SORRE EVENTS**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les produits et services vendus par Sorre Events. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre Sorre Events et ses clients, quel que soit le lieu de livraison.   
Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ou service ne pourra être admise sans accord préalable de Sorre Events.   
Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posées par l’acheteur, dans ses conditions générales d’achat de produits ou service ou dans tout autre document, sera inopposable à Sorre Events, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

1. **COMMANDES DE PRESTATIONS**

Toute commande passée auprès de Sorre Events est ferme et définitive pour le client, dès la réception de l’accord du client sur son devis par la mention « bon pour accord », ou de tout autre support faisant état d’une commande validée.

1. **TARIFICATION**

Les prestations et locations présentées sont au prix fixé sur la base du tarif de Sorre Events en vigueur au moment de la réception du devis. Les prix sont modifiables sans préavis et sont applicables à la date de réception du devis.  
Dans le cas d’une prestation à plus de 25km du siège social de Sorre Events, des frais de déplacement et éventuellement d’hébergement seront en supplément et pris entièrement en charge par le client.

1. **DÉLAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Pour confirmer une réservation, nous demandons un acompte de 30% par virement, à effectuer à Sorre Events dans les 10 jours suivant l’émission du devis. Si l’acompte n’est pas réglé à ce moment-là, nous pouvons nous rendre disponible pour un autre client et rendre l’équipement à louer à nouveau disponible.  
  
Cet acompte est non remboursable à J-15 avant l'événement. En cas de problème météo, ou autre imprévus jugé valable, une autre date sera proposée.   
En cas d'annulation de la part du client à J-5 avant l’événement, sans raison valable, la totalité du paiement de la prestation sera demandée.  
  
Dans le cadre d’une location, les conditions de paiement sont similaires. Néanmoins, des frais supplémentaires peuvent être facturés en cas de dégradation ou si le matériel n’est pas restitué le jour convenu.

Le solde de l'événement devra être réglé au plus tard le jour-J de l’événement.  
  
En cas d’annulation par Sorre Events, le client sera remboursé en intégralité.

1. **RETARDS DE PAIEMENT**

En cas de non-paiement du solde à la date de l’installation, le délai légal de 31 jours calendaires sera appliqué. Après dépassement de ce délai légal, Sorre Events exigera le paiement immédiat de toutes factures non échues.   
En outre, faute de paiement, une pénalité au taux de deux fois le taux d’intérêt légal par mois de retard sera appliqué dès le jour de l’échéance du délai légal.   
Le retard de paiement pourra donner lieu en outre à la suppression des commandes et livraisons en cours et au retrait de toute possibilité de délai de paiement tel mentionné ci-dessus.

1. **LIVRAISON DES PRESTATIONS**

**Modalités**  
La livraison prend effet au moment de l’installation de la prestation de Sorre Events au lieu indiqué par le client.

**Installation de la prestation**  
Le jour et l’heure de l’installation est déterminé lors de la validation du devis signé « bon pour accord » par le client. Généralement, sauf cas exceptionnel, l’installation s’effectue le matin-même de l’événement.  
Tout retard de la part du client lors de la livraison, l’installation ou la reprise du matériel entraînant une modification du planning de livraison de Sorre Events sera facturé.  
Il en est de même, pour toute manutention non prévue au devis initial fera l’objet d’une facturation supplémentaire.

**Désinstallation de la prestation**  
Nous prévoyons, en général, le démontage de la prestation à la fin de ce dernier. Dans le cas d'un délai trop court, le client est susceptible de devoir prévoir le démontage.  
S’il n'y a pas la nécessité d'un démontage mais du matériel à récupérer, un rendez-vous sera convenu à la fin de l'événement ou les jours suivants à l’avance.

**Emplacement**L’emplacement de la prestation est déterminé lors de la validation du devis signé « bon pour accord » par le client. Nous vous conseillons l’endroit le plus stratégique selon le lieu afin de garantir la sûreté de l'installation.  
En cas d'utilisation d'accroches murales ou autres accroches collantes, le client ayant donné son accord, nous ne sommes pas responsables d'une quelconque dégradation.  
En cas de déplacement de l’installation effectué par le client, nous ne sommes pas responsables d'une quelconque dégradation. De même pour la conservation des pièces du buffet.

**Sécurité**  
Les ballons ne sont pas des jouets pour les enfants car ils risquent d’éclater. Merci de ne pas laisser vos enfants près des ballons sans surveillance, ni des éléments décoratifs.   
Sorre Events n’est pas responsable des blessures ou des accidents qui peuvent survenir durant l’événement suite à son installation.  
Les ballons et le soleil ne font pas bon ménage, en plaçant votre structure au soleil vous prenez le risque que la structure se détériore plus rapidement. Les ballons hélium sont sensibles aux chocs de températures.

**Vol et dommages**  
Sorre Events ne sera pas responsable de tout inconvénient, perte ou dommage subi par le client, en raison de tout accident, vol ou dommage de l’équipement. Le client est responsable de l’équipement pendant l’événement. Le client n’aura droit à aucun remboursement et le matériel endommagé sera facturé au coût de remise en état.

**Recours client**  
En cas de refus d’installation le jour-J ou l’estimation de non-conformité de la prestation demandée, le client doit fournir par écrit une justification, adressée à Sorre Events, quant à la réalité des anomalies constatées, dans un délai n’excédant pas les 7 jours suivants la livraison.  
Le refus d’installation ou l’estimation de non-conformité par le client pourra être considéré comme abusif si ce client ne peut justifier des anomalies.  
Si la cause du refus est acceptée par Sorre Events, le solde ne sera pas demandé. En revanche, Sorre Events se garde le droit de ne pas restituer l’acompte.

1. **OBLIGATIONS DU CLIENT ET CONDITIONS DE LOCATION**

**Caution**  
Le client doit faire un dépôt de caution par chèque lors de la livraison du matériel et sera restitué à la fin de l’événement ou à la restitution du matériel.  
Le matériel loué devra être rendu en bon état à la fin de l'événement, c’est-à-dire, à la date de retour déterminée lors de la réservation.  
Si le matériel nécessite une réparation ou un remplacement suite à l’utilisation par le client, le client doit assumer le coût total de cette réparation ou de ce remplacement.

**Mise à disposition**  
Le client doit s’assurer que les mesures de l’équipement fourni par Sorre Events sont appropriées pour l’espace de l’événement, y compris les hauteurs de plafond, les portes et l’accès aux escaliers. Si l’un des équipements ne convient pas, Sorre Events peut refuser la livraison.

**Vol et dommages**  
Sorre Events ne sera pas responsable de tout inconvénient, perte ou dommage subi par le client, en raison de tout accident, vol ou dommage de l’équipement. Le client est responsable de l’équipement pendant l’événement. Le client n’aura droit à aucun remboursement et le matériel endommagé sera facturé au coût de remise en état.   
  
**Annulation**  
En cas d’annulation de votre commande, l’acompte versé ne pourra pas être restitué. Vous pourrez utiliser un avoir valable sans limite de temps, pour un prochain événement.  
En cas d’annulation par Sorre Events, le client sera remboursé en intégralité.

1. **DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION**

Sorre Events se réserve le droit d'utiliser les images des prestations réalisées chez le client sur leurs réseaux sociaux, leur site internet, leurs affiches publicitaires.   
Pour tout refus de publication, merci d’adresser votre requête par mail : [sorreevents@gmail.com](mailto:sorreevents@gmail.com)

Je soussigné(e)........................................................................................................................................................... , reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de vente et d’utilisation.

Signature